



Demande de renseignements de transcription de mariage en agérie

Par **nevine**, le **16/04/2008** à **12:16**

Bonjour,

Mon mari est français, moi je suis franco-algérienne, on c'est marié en France en 2007, on essaye de transcrire notre mariage en Algérie, et apparemment cela pose problème, ce matin même on me dit c'est parce que mon époux est français!! et que la législation à changé en 1965 !! Chose que je ne comprends pas pourquoi une personne qui se marie en Algérie dans ce cas à le droit de transcrire son mariage en France, c'est censé être jouable dans les deux sens?

Merci de me répondre et bonne journée